

Délibération DEL-CC-2024-186

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 5 NOVEMBRE 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le cinq novembre deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (50) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Anne-Marie BARBIER, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Jean-Baptiste FORTIN, Marie GAUVRIT, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Patricia YOU

Pouvoirs (11) : Jean Claude METAIS pouvoir à Emmanuelle MENARD, Bérangère BAZANTAY pouvoir à Bruno BODIN, Armelle CASSIN pouvoir à Stéphane NIORT, Yannick CHARRIER pouvoir à Etienne HUCAULT, Julie COUTOIS pouvoir à Jérôme BARON, Jean-Paul GODET pouvoir à Dany GRELLIER, Rachel MERLET pouvoir à Johnny BROSSEAU, Patricia MIMAULT pouvoir à Thierry MAROLLEAU, Jean-François MOREAU pouvoir à Marie JARRY, Sylvie RENAUDIN pouvoir à Roland MOREAU, Véronique VILLEMONTAIX pouvoir à Anne-Marie BARBIER

Absents (25) : Jean Claude METAIS, Philippe AUDUREAU, Bérangère BAZANTAY, Jacques BELIARD, Sophie BESNARD, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Jean-Paul GODET, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAULT, Jean-François MOREAU, Sylvie RENAUDIN, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT, Véronique VILLEMONTAIX

Date de convocation : 30-10-2024

Secrétaire de séance : Bruno BODIN

STRATEGIE ET PARTENARIATS

Associations d'intérêt communautaire : modification de l'attribution des subventions de fonctionnement 2024

Vu la délibération DEL-CC-2024-050 du 19 mars 2024 portant attribution des subventions d'aide au fonctionnement 2024 aux associations d'intérêt communautaire ;

Considérant l'inscription des crédits au budget primitif 2024 ;

Considérant les demandes de subventions d'associations reçues depuis ;

Considérant en conséquence qu'il y a lieu de modifier l'attribution des subventions « Aide au fonctionnement » pour les associations suivantes pour l'année 2024.

Compte tenu des nouvelles demandes de subventions de certaines associations, et sachant que les inscriptions de crédits au budget primitif 2024 ont été réalisées, il est nécessaire de modifier l'attribution de certaines subventions d'« Aide au fonctionnement » pour les 2 associations suivantes pour l'année 2024 : Collines la Radio, et ADIL 79.

SERVICE INSTRUCTEUR	ASSOCIATIONS	MONTANT VERSÉ EN 2023	MONTANT PROPOSÉ LORS DE LA DÉLIBÉRATION DE MARS	MODIFICATIONS APPORTÉES
Communication	Collines la Radio	84 230 €	72 230 €	84 230 €
Habitat	ADIL 79	8 134 €	10 000 €	8 133,84 €
TOTAL GÉNÉRAL		92 364 €	82 230 €	92 363,84 €

- **ADIL 79 :**

Selon la tarification revalorisée par l'Assemblée Générale du 4 mai 2022, l'association ADIL 79 sollicite l'Agglo2B pour une subvention d'un montant de 8 133,84€ (demande initiale : 10 000€ prévus au BP 2024).

- **Collines La Radio :**

Par courrier en date du 14 mars 2024, une subvention à hauteur de 72 230€ était sollicitée. L'association avait également porté connaissance de l'Agglo2B un futur projet LEADER, cependant, toutefois ce projet a pris du retard.

Par conséquent, Collines La Radio sollicite l'Agglomération pour une subvention de fonctionnement d'un montant de 84 230€ comme les années précédentes.

Le conseil communautaire est invité à :

- **approuver l'attribution des subventions 2024 pour ces 2 associations Collines la Radio et ADIL 79 comme mentionné dans le tableau ci-dessus ;**
- **imputer les dépenses sur le Budget 2024, chapitre 65 du budget principal ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 07 NOV. 2024

Notifié ou publié le 07 NOV. 2024

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

